

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014 A 20H30
COMPTE RENDU

Date de convocation : 26/08/2014

Date d'affichage : 26/08/2014

Conseillers en exercice : 11

Présents: 11 Votants: 11

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Ms Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOIN, G BELAIR, S. COIGNARD, St. FOUCHER, J-F GARREAU et J-J LISSILLOUR .

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Néant

Guillaume BELAIR a été nommé secrétaire de séance.

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.

- Approbation de la séance du 03 juillet 2014 à l'unanimité;

- Reprise du commerce multiservices ;

Madame le Maire fait part des démarches effectuées pour la reprise du commerce multiservices :

Valérie BOURNY de Saint-Loup-du-Dorat, qui a une entreprise de traiteur à domicile, est en cours de négociation avec Denis Leblanc pour reprendre le commerce ;

La signature du compromis de vente du fonds de commerce était imminente mais vu les dernières informations communiquées ce matin par le notaire, compte tenu de passif très lourd de Denis Leblanc, la cessation d'activité devra passer par un dépôt de bilan en raison des risques juridiques et financiers encourus par le notaire et l'acquéreur.

La procédure risque d'être longue, nous espérons pouvoir négocier avec le mandataire liquidateur, la possibilité d'exploiter de manière anticipée dans l'éventualité où le cédant et le repreneur serait d'accord.

Denis fermera le 15 septembre.

En ce qui concerne la cantine, les denrées sont fournies par Valérie Bourny depuis le 1^{er} septembre, via le SUPER U de Sablé-sur-Sarthe.

Pour le service à la population, à compter du 15 septembre, les dépôts de pain et éventuellement presse seront tenus provisoirement dans la salle des aînés de 9 à 11 heures.

Dans l'attente de l'évolution du dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un accord de principe pour

Autoriser Mme le Maire à signer le bail avec le nouvel acquéreur ;

Autoriser Madame le Maire à négocier et fixer le montant du loyer comme suit :

Gratuité jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Montant du loyer 350 € HT/ mois au lieu de 383.25 € HT actuellement, à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'ensemble du conseil est également prêt à consacrer un week-end pour faire le nettoyage du commerce avant de le relouer.

- Point et décisions à prendre sur le Centre de Loisirs à Ballée et organisation des mercredis après-midi

Après réflexions avec les communes de Ballée et Chémeré-le-Roi pour organiser les mercredis après l'école, il est convenu ce qui suit (à titre provisoire jusqu'à la mise à plat des modalités de gestion et des dispositifs juridiques et financiers qui ne pourra se faire qu'en 2015 selon la convention):

- A midi les enfants (actuellement 2 toutes les semaines et 1 une semaine sur deux) sont transportés par un minibus appartenant à la commune de Ballée vers Chémeré-le-Roi ;
- Cantine à Chémeré-le-Roi ;
- Accueil de Loisirs à Chémeré-le-Roi jusqu'à 17 heures ;
- Retour à l'école de Cossé-en-Champagne par le même minibus ;
- De 17 heures à 18h30, les enfants sont pris en charge par Marie Lépine à l'accueil périscolaire.

- **Gestion du personnel ;**

Renouvellement du contrat de travail de Marie Lépine en CDD

Afin de mettre en place l'accueil périscolaire le mercredi soir, le conseil donne son accord pour augmenter le temps de travail de Marie Lépine de une heure, soit 19h20 / semaine scolaire.

Prise en charge par la commune du BAFA puis BAFD

Considérant que Marie Lépine à en charge l'accueil périscolaire,

Considérant qu'elle doit avoir les diplômes BAFA et BAFD pour que l'accueil soit homologué,

Le conseil donne son accord pour financer ces diplômes pour un prix de l'ordre de 800 € et autorise Madame le maire à solliciter les aides de la CAF.

- **Présentation du rapport annuel 2013 SPANC de la CCPMG**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités exercice 2013, prix et qualité du service public SPANC de la CCPMG;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Approuve le rapport annuel d'activités 2013 du service prix et qualité du service public SPANC.

- **Présentation du rapport annuel 2013 OM et déchets de la CCPMG**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités exercice 2013, prix et qualité du service public d'élimination des déchets ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Approuve le rapport annuel d'activités 2013 du service prix et qualité du service public d'élimination des déchets.

Christian Herbert délégué à la communauté de communes informe le conseil que la commune de Cossé en Champagne reste l'une des communes à maintenir le service de ramassage des ordures ménagères en porte à porte en agglomération. Cela représente des coûts de transport importants. Il conviendrait à l'avenir d'offrir le service unique du dépôt des ordures ménagères à l'espace propreté, cela aurait l'avantage de réduire les charges de fonctionnement et de diminuer la redevance pour les foyers desservis en porte à porte. L'information sera faite dans la prochaine « Babillarde ».

- **Présentation du rapport annuel 2013 voirie de la CCPMG**

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités exercice 2013, prix et qualité du service public voirie de la CCPMG ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Approuve le rapport annuel d'activités 2013 du service prix et qualité du service public voirie.

- Questions diverses

Informations :

Jeudi 11 septembre à 11h30 : Visite de Jean-Pierre Le Sornet, candidat aux élections sénatoriales 2014 ;

Le CAUE effectuera une visite des logements communaux le **mardi 23 septembre à 10h30** pour dresser un avant-projet sommaire des travaux pouvant y être réalisés et nous communiquer les sources de financements possibles. Cette première visite est gratuite.

Valérie Vercoutteur, locataire du logement 3, rue des Fours à Chaux, a quitté le logement le 31 août 2014 et l'a rendu parfaitement propre, le conseil donne alors son accord pour rembourser la caution à la locataire.

Rappel : **Samedi 27 septembre** : Invitation des élus au Festival de l'Humour à Cossé le Vivien.

La séance est levée à 23h30.